



**Le Service des activités récréatives (SAR) a été créé pour augmenter la participation étudiante aux activités intra-muros. Depuis 1976, une variété de programmes sont offerts par le SAR afin de répondre aux différents besoins des étudiants et des étudiantes à temps plein à l'Université de Moncton.**

**En plus de ces programmes récréatifs, le SAR permet aux étudiants et aux étudiantes d'acquérir une expérience de travail dans l'organisation des diverses activités offertes. Une variété d'emplois à temps partiel est accessible à la clientèle étudiante, augmentant ainsi leur épanouissement durant leur expérience universitaire. Le personnel, les membres du CEPS ainsi que le public sont également invités à participer aux programmes animés et aux cours populaires.**

**C'est à vous de choisir ! Que vous soyez débutant, compétitif ou même un Aigle Bleu(e), les sports récréatifs sont là pour vous.**

**Plus de renseignements :**

Jonathan Martin, Coordonnateur de la vie active  
[jonathan.martin@umoncton.ca](mailto:jonathan.martin@umoncton.ca)  
506-858-4000 poste 3773

## **Ajout d'un Sport hiver 2024 : Basketball**

Durée : 28 janvier au 24 mars 2024

Jour : dimanche (Gymnase) Heures : 18 h – 20 h

Coût :

– Étudiants. es : 300 \$/équipe (taxes incluses) + un dépôt de 50 \$ comptant

– Non-étudiants.es : 75 \$ (taxes incluses) Maximum : 3 par équipe

## **Ligue SAR pour l'année 2023-2024**

Hockey (A, B, C), Futsal, Basketball et Volleyball

## **Cours SAR pour l'année 2023-2024**

- Kung-Fu
- Taekwondo
- Cardio Kickboxing
- Step aérobie
- Pound
- Club de course
- Yoga/Yin Yoga/Flow Yoga
- Zumba
- Club de danse CHAOS
- Bootcamp
- Soulbody Barre
- Spinning

# Modalités d'inscription aux cours SAR

## A. Inscription par le site web ([www.umoncton.ca/umcm-sports/sar](http://www.umoncton.ca/umcm-sports/sar))

- ❖ Cliquez sur « programmes animés » et ensuite « inscription aux activités ».
- ❖ Cliquez sur « s'inscrire » en haut de la page à droite.
- ❖ Complétez la page d'information. Votre numéro d'identification est votre NI étudiant ou bien votre numéro de membre au CEPS. Si vous n'avez pas de numéro d'identification, laissez cette section libre.
- ❖ Après avoir créé votre profil, choisissez l'activité qui vous intéresse à partir du menu déroulant.
- ❖ Cliquez sur « SAR » et ensuite « la classification », « le semestre » et « la catégorie » désirés puis choisissez le cours et l'heure à la droite.
- ❖ Procédez au paiement en ligne.

## B. Inscription en personne au CEPS

- ❖ Carte étudiante obligatoire.
- ❖ Modes de paiement : argent comptant, Visa, Mastercard, American Express et carte débit

# Modalités d'inscription de ligues sportives

- L'inscription d'une équipe se fait à la réception du CEPS uniquement en début d'année scolaire.
- Le minimum de joueurs / joueuses requis pour que l'équipe soit retenue en attente sera de 6 joueurs / joueuses.
- Les non-étudiants et non-étudiantes devront se présenter au CEPS pour payer leurs frais d'inscription. À ce moment, ils recevront un laissez-passer leur permettant de participer. Il est à noter que des frais administratifs peuvent être demandés.